

Bonjour à vous tous, chers membres de l'ACT,

C'est avec grand plaisir que je vous annonce le retour de Scènes-Express, le bulletin de l'Association des compagnies de théâtre, qui vous parviendra désormais par voie électronique. Tel que vous nous l'avez mentionné lors de la dernière assemblée générale (et nous sommes tous d'accord là-dessus), il est essentiel que vous soyez bien informés de ce qui se passe au sein de votre association. Scènes-Express sera un moyen privilégié de vous rejoindre afin de vous transmettre des nouvelles fraîches sur tout ce qui concerne l'ACT.

En tant que responsable du nouveau comité "information", je

tiens à vous assurer que nous sommes tous déterminés à vous communiquer le plus efficacement et rapidement possible les dernières nouvelles concernant les décisions et engagements importants pris lors des réunions du conseil d'administration. Ainsi, nous mettrons en marche la production d'un bulletin chaque fois que nous aurons de l'information pertinente à vous transmettre.

Vous êtes également invités à prendre la parole dans ce bulletin: si vous avez envie de participer à l'écriture d'articles, de communiquer les dates de vos prochains spectacles, d'annoncer la tenue d'événements spéciaux, etc., vous êtes les bienvenus! Vous pouvez envoyer vos courriels

à Jacques Jobin, le coordonnateur de l'ACT (jobinja@videotron.ca), en prenant soin d'inscrire "Scènes-Express" dans l'objet de votre message.

Ce premier numéro de 2004 n'a pas toutes les couleurs que prendront les autres bulletins, mais nous tenions à vous le faire parvenir rapidement puisque qu'il contient d'importantes informations sur les négociations avec l'APASQ, de même qu'un résumé fort intéressant du comité "action".

Au nom de tous les membres du c.a., bonne année 2004 et au plaisir de recevoir vos commentaires!

Geneviève Bélisle

Notre Mémoire fait du chemin...

Il y a un peu plus de deux ans, notre association décidait d'intensifier ses actions de représentations politiques afin de mieux positionner nos compagnies et le travail théâtral qui leur est propre dans le paysage théâtral global, au Québec et dans le Canada francophone. Ce travail avait comme but de mieux faire connaître les réalités de nos compagnies aux subventionneurs et au CQT, de montrer l'importance de nos compagnies pour le renouvellement de la dramaturgie et du langage scénique et de défendre pour elles un meilleur soutien.

Pour ce faire, dès le printemps 2002, nous entreprenions une consultation de nos compagnies par regroupement sectoriel

(régions/Montréal/Québec) « afin de partager leurs visions du développement du théâtre, d'échanger sur les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de leur mission artistique et d'établir un plan d'intervention dans lequel un certain nombre de revendications communes pourraient être formulées et acheminées aux instances concernées. ». (Mémoire ACT, septembre 2003)

À la suite de ces consultations, nous avons fait parvenir au CQT, dans un premier temps, un texte sur la diffusion telle que vécue par les compagnies de l'ACT, en préparation de son Congrès de mai 2003. Dans ce texte, nous faisions valoir que, « pour la majorité de nos compagnies, le problème de la diffusion se pose d'abord en ces termes : comment créer le spectacle avec les moyens

dont elles disposent ? Une fois cette question résolue, où diffuser le spectacle ? Louer une salle coûte cher et le spectacle peut difficilement être accueilli par un diffuseur, sauf exception, puisqu'il n'a pas encore été soumis à la réception d'aucun public. Une fois la salle trouvée, comment maintenant mettre le spectacle en contact avec son public, avec le personnel et les moyens dont les compagnies disposent ? C'est d'abord ça parler de diffusion pour un très grand nombre de compagnies de l'ACT ! ». (Mémoire ACT, septembre 2003) Ce texte et les interventions de nos membres présents sur le parquet du Congrès ont permis l'adoption de deux propositions en appui aux compagnies peu ou pas subventionnées au fonctionnement, donc la plupart des nôtres.

Notre Mémoire fait du chemin...la suite

Par la suite, un Mémoire, dont vous avez reçu copie peu après notre assemblée générale annuelle d'octobre 2003, a été acheminé au CQT, au CALQ, au CAC, à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Madame Line Beauchamp et à Monsieur André Boisclair, critique en matière culturelle du Parti québécois. Il faisait état des conditions de pratique de nos compagnies et présentait des solutions en vue d'améliorer ces conditions. Nous évaluons que ce Mémoire a été très bien reçu par les instances concernées.

En effet, au CALQ, une délégation de l'ACT, composée de Madame Stacey Christodoulou, Messieurs Frédéric Dubois, Jacques Jobin et moi-même, a rencontré Mesdames Marie-Claire Lévesque, présidente/directrice générale du CALQ, et Nicole Doucet, directrice du théâtre, des arts multidisciplinaires et du cirque, qui ont accueilli et réagi positivement à nos demandes. Elles ont passé en revue une à une nos demandes, nous faisant part des solutions que le CALQ avait déjà mises en place ou prévoyait établir, selon ses nouvelles orientations dans la discipline du théâtre, lesquelles étaient de nature à répondre à nos revendications et rejoignaient plusieurs de nos préoccupations. À titre d'exemples, elles nous ont informés que l'harmonisation des différents formulaires des divers conseils des arts progressait, qu'il y avait maintenant plus de dates d'inscription pour les projets de production et les tournées, qu'advenant de nouveaux crédits, l'accent serait mis sur un soutien meilleur et plus continu aux compagnies accueillies au projet et qu'on étudiait différentes avenues pour mieux reconnaître le contexte particulier de la création en région. Cette première rencontre entre le CALQ et l'ACT s'est terminée par une invitation à poursuivre ce type d'échange, en particulier sur des dossiers bien précis qui peuvent concerter nos compagnies.

Au CAC, notre délégation était composée de Madame Marie-Ève Chassé et de Messieurs Jean-Marc Dalphond, Jacques Jobin et moi-même. Nous avons rencontré le chef du Service du théâtre, Monsieur André Courchêne, et les deux agents du Service, Madame Marie-Josée Miville-Deschénes et Monsieur Mell-Aimé Cyriaque. La même réceptivité qu'au CALQ a été remarquée et plusieurs pistes de solutions sont apparues possibles pour satisfaire nos demandes. Monsieur Courchêne semble avoir très bien compris que nos compagnies souhaitaient réduire leur travail administratif pour mieux se concentrer sur leur rôle de producteur. De plus, Monsieur John Hobday, directeur du CAC, a longuement répondu à notre Mémoire, indiquant que nos « réflexions sont précieuses et seront intégrées à l'exercice que mène le CAC pour améliorer la situation des arts, des artistes et des gestionnaires culturels au Canada. »

Tous en conviennent, le nerf de la guerre demeure cependant l'augmentation des budgets des deux conseils des arts. Nous avons assuré tant le CALQ que le CAC de notre implication la plus entière à l'atteinte de cet objectif. Pour ces raisons, il nous faut toujours garder en mémoire la nécessité de faire pression sur nos élus afin que les gouvernements canadien et québécois donnent à leur conseil des arts les moyens de mieux soutenir la création artistique et nos compagnies.

Au CQT, notre Mémoire a également été accueilli avec enthousiasme. Le CQT a aussi présenté un Mémoire au CALQ et il a rencontré le CAC pour proposer une série de recommandations afin de mieux soutenir les petites compagnies de création, mal, peu ou pas subventionnées. Dans le texte de présentation de ces recommandations du CQT, le Mémoire de l'ACT est abondamment cité et plusieurs demandes de l'ACT sont reprises par le CQT.

Nous pouvons donc dire qu'un des objectifs de ce virage politique au sein de l'ACT a été atteint, soit un meilleur positionnement dans le milieu théâtral du secteur de travail de création que nos compagnies représentent. Il se dégage une certaine unanimité dans le milieu théâtral : après la consolidation des dernières années, à laquelle l'ACT a adhéré, le temps est au soutien des paroles émergentes, de la relève et du renouvellement de la création.

Nous étudions présentement la possibilité de présenter notre Mémoire au Conseil des arts de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec. Même s'il ne s'adresse pas à eux en particulier, ceux-ci auraient peut-être intérêt à mieux connaître les conditions de pratique de nos compagnies afin qu'ils puissent harmoniser leurs programmes avec nos demandes.

Cependant, pour que nos revendications se concrétisent, il faut de meilleurs budgets aux conseils des arts des divers niveaux de gouvernement. Cet objectif, que nous partageons avec le Mouvement pour les Arts et les Lettres (MAL), ne sera atteint que si chacun de nous, compagnies, artistes et travailleurs culturels, participe au plan d'action plus global que préconise le MAL. Appuyons sur le bouton d'alarme orange ! Écrivons à nos députés provinciaux et fédéraux, aux ministres responsables de nos dossiers. Décrivons-leur nos besoins. Participons aux consultations que mène actuellement le ministre des Finances du Québec, Monsieur Séguin. Préparons-nous pour l'alarme rouge ! Manifestons de toutes les manières possibles. Il n'y a que les pressions politiques qui puissent nous rapprocher de nos objectifs et nous donner les moyens de pratiquer notre art dans la décence et la dignité.

Jean-Guy Côté
Président

La négociation ACT-APASQ

Ça y est ! Une étape importante a été franchie : les négociations sont terminées entre l'ACT et l'APASQ.

Il reste aux assemblées générales des deux associations à entériner cette entente. Celle de l'ACT se déroulera le samedi, 13 mars prochain à 13h30 (lieu à déterminer). Vous recevrez un avis de convocation sous peu.

Mise en contexte

La convention collective était venue à expiration en juin 2000. La première rencontre de négociation avait eu lieu le 28 novembre 2000. Il fallait notamment composer avec, d'une part, notre volonté de traiter également les comédiens et les concepteurs et, d'autre part, la hausse des cachets demandée par l'APASQ. Même le texte proposée par l'APASQ était foncièrement différent de celui de que nous connaissons ... la table était mise pour de longues négociations !

Le comité de négociation ACT a connu plusieurs changements depuis le début des rencontres. Au cours des deux dernières années, le comité ACT était formé de Lilie Bergeron du Théâtre du Double Signe, de Luce Pelletier du Théâtre de l'Oasis et de Jacques Jobin, le coordonnateur ACT.

Le chemin parcouru jusqu'au document que nous vous présenterons à l'assemblée générale spéciale a été long mais nous croyons

que le résultat est applicable pour l'ensemble des membres de notre association ce qui n'est pas négligeable car, doit-on le rappeler, vous êtes tenus d'appliquer la convention ACT-APASQ autant que celle ACT-UDA ou ACT-AQAD pour la commande d'œuvre.

Aspects monétaires

En ce qui concerne les cachets, il y a maintenant deux modes de rémunération : au taux horaire et à forfait. Le producteur pourra offrir, selon le travail à faire par chaque concepteur, une façon différente de le payer. Nous pensons qu'avec cette latitude, le producteur et chaque concepteur pourront trouver un cachet adapté notamment aux paramètres du projet, à la capacité de payer du producteur et à la charge de travail demandé au concepteur. Le choix du mode pourra se faire avec le concepteur qui aura une grille pour l'aider à analyser le projet. Notons aussi que le partage de recettes est encore dans notre convention:

Est-ce qu'il y aura des augmentations de cachets ? Directement non, les tarifs à forfait, qui correspondent à l'ancien mode de rémunération, sont sensiblement les mêmes. Mais, l'augmentation de la charge du producteur se situera dans les remises de la part du producteur : la charge passera de 5 % à 13 % (parité avec l'UDA) et dans les redevances (les

droits de suite) qui seront payables dès la première représentation (un minimum de 16 \$ par représentation et un minimum de 10 représentations).

Deux remarques s'imposent ici. Nous pensons que la tarification horaire permettra au producteur une marge de manœuvre dans ses négociations avec les concepteurs. Il s'agit pour nous du noeud de la nouvelle entente.

Rappelons que le comité de négociation tenait à un élément fondamental : qu'en appliquant les tarifs minimums il y ait équité entre le cachet d'un concepteur et celui d'un comédien. Nous croyons qu'avec les aménagements faits à la convention, il sera possible de respecter « l'écologie » de nos productions.

Vous aurez donc à évaluer plus précisément le travail que vous demanderez aux concepteurs.

À l'assemblée générale spéciale, nous ferons des exemples concrets de l'application de la nouvelle entente.

Conclusion

Nous reparlerons de l'ensemble de l'entente lors de l'assemblée générale spéciale du mois prochain. Il est très important que vous y soyez en grand nombre et ce, quelle que soit la grosseur de votre compagnie ou le type de pratique que vous avez.

Les Voyagements

vous demandez ce que sont *Les Voyagements*, nous avons pensé que le court extrait qui suit, sorti du rapport annuel de la corporation, saurait certainement vous intéresser. (Voir texte à la page suivante)

Afin d'aider Jean-Marc à remplir sa tâche, nous vous suggérons d'inclure son nom à votre liste d'invités. Plus il aura vu de vos productions, plus il sera en mesure de les représenter de manière efficace. Vous pouvez faire parvenir les invitations à l'adresse

suivante:

Jean-Marc Dalphond,
6596 des Écores,
Montréal (Québec)
H2G 2J7
(514) 376-7471

Notez bien que *Les Voyagements* sont intéressés par le théâtre de création produit sur tout le territoire québécois, ainsi que dans l'Ontario francophone. De ce fait, votre représentant pourra, dans la mesure du possible, se déplacer au besoin.

Chers membres, permettez-moi de vous rappeler qu'un représentant du conseil d'administration de l'ACT siège sur le comité des *Voyagements*. La présence de Jean-Marc Dalphond au sein de ce comité a pour but de stimuler des discussions favorables pour les membres de notre association. Il ne faut pas oublier que nos membres sont pour la plupart producteurs de théâtre de création et donc des candidats idéals pour *Les Voyagements*.

Pour ceux et celles d'entre vous qui

Extrait du rapport annuel des Voyagements

Bâti en 1997 à partir d'une idée initiée par Réseau Scènes, *Les Voyagements* regroupent des diffuseurs intéressés à dialoguer avec d'autres réseaux, afin de se doter de moyens qui favoriseront la circulation du théâtre de création. En mai 2000, *Les Voyagements* devenaient une corporation indépendante.

Les Voyagements constituent un outil efficace de circulation du théâtre de création francophone au pays. Cette efficacité est assurée par la foi des *Voyagements* pour cette forme d'expression artistique, ainsi une méthode de travail originale, axée sur le rayonnement optimal du théâtre de création et de ses artisans, a été développée.

Pour réaliser son mandat, *Les Voyagements* se sont fixés les objectifs suivants :

- Développer / prolonger les tournées
- créer des conditions propices à la diffusion du théâtre de création
- stimuler l'intérêt du public envers le théâtre de création
- multiplier les occasions de collaboration entre les diffuseurs et les créateurs de théâtre
- stimuler la présence des artistes au sein des communautés francophones du Canada
- fournir aux diffuseurs des services et des outils spécifiques au théâtre de création
- contribuer à la professionnalisation des diffuseurs de partout au pays
- faire la promotion des artistes et de leurs productions
- favoriser la circulation des productions des compagnies intermédiaires et de la relève
- faciliter la circulation des œuvres entre les diverses régions canadiennes

La contribution exceptionnelle des *Voyagements* à l'épanouissement du théâtre de création est reconnue au sein du milieu culturel, et a été soulignée lors du dernier colloque du Conseil québécois du théâtre en mai 2003. Dans l'édition du *Devoir* du 7 mai 2003 : « *Selon Raymonde Gazaille [Directrice générale du CQT], (...) l'expérience des Voyagements, un organisme de promotion de tournée a clairement fait se déplacer plus de public vers les spectacles (...)* »

Extrait du rapport annuel des *Voyagements*

RAPPEL IMPORTANT RAPPEL IMPORTANT

C'est officiel,
l'assemblée générale spéciale sur l'entente collective ACT-APASQ
sera le 13 mars à 13h30, à la salle de répétition de La Licorne,
à l'étage, 4559, rue Papineau, Montréal.



Association des
compagnies de théâtre

Association des compagnies de théâtre

C.P. 1321 Succ. Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1C4
Téléphone : (866) 348.8960
Télécopieur (866) 821.0174

Jacques Jobin
Coordonnateur
jobinja@videotron.ca

Le conseil d'administration

Président :	Jean-Guy Côté	Théâtre du Tandem
Vice-président :	Frédéric Dubois	Théâtre des Fonds de tiroirs
Secrétaire :	Geneviève Bélisle	Théâtre des Ventrebleus
Trésorier :	Nicolas St-Pierre	Théâtre des Moutons noirs
Administrateurs :	Marie Ève Chassé Stacey Christodoulou Jean-Marc Dalphond Maureen Martineau Isabelle Picard	Théâtre du Trillium The Other Theatre Théâtre de la Récidive Théâtre Parminou Productions Symbioses